

Rectificatif aux avis de concours généraux EPSO/A/22/04 et EPSO/A/23/04 pour la constitution d'une réserve de recrutement de chefs d'unité [(A 5/A 4-A* 9) et (A 3-A* 12)] de citoyenneté chypriote, tchèque, estonienne, hongroise, lituanienne, lettone, maltaise, polonaise, slovène ou slovaque dans le domaine «information, presse et relations publiques»

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 104 A du 30 avril 2004)

(2004/C 150 A/02)

Page 46, titre C «Comment postuler», à la note 6 de bas de page:

au lieu de: «Au plus tard le 1^{er} juin 2004 à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.»

lire: «Au plus tard le 3 juin 2004 à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.»

Page 46, titre C «Comment postuler», au dernier alinéa:

au lieu de: «La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} juin 2004. Les inscriptions en ligne seront clôturées à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.»

lire: «La date limite d'inscription est fixée au 3 juin 2004. Les inscriptions en ligne seront clôturées à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.»
